



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 12 octobre 2017**

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUÏ, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question 3), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 6 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Secrétaire :**

Mme Françoise PRESSE.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET, M. Nicolas BODIN, M. Cyril DEVESA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M. Anthony POULIN (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT, M. Nicolas BODIN à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à Mme Anne VIGNOT, M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI, M. Anthony POULIN à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question 7), Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON, Mme Karima ROCHDI à Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question 2 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danièle DARD, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question 7), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN.

**OBJET :** 20 - Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2016

## **Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté**

### **Rapport annuel 2016**

#### **Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS**

L'Orchestre *Victor Hugo* Franche-Comté (OVHFC) est issu du rapprochement des orchestres de Besançon et de Montbéliard. Il est porté par un syndicat mixte créé en 2012, qui regroupe la Ville de Besançon, la Ville de Montbéliard, le Pays de Montbéliard Agglomération et la Région Franche-Comté.

La structure a deux objectifs principaux :

- proposer dans ses villes de résidences et sur l'ensemble du territoire régional une saison symphonique riche et variée à laquelle sont conviés, chaque année, de nombreux solistes et artistes de renom,
- élargir les publics et sensibiliser les jeunes au répertoire symphonique (concerts scolaires, répétitions publiques commentées, concerts jeune public...).

Le syndicat mixte est administré par un Comité Syndical de 16 délégués, dont 8 représentants pour la Ville de Besançon. Le comité élit parmi ses membres un Président et trois vice-présidents, élus pour 3 ans, qui composent le bureau. Au titre de l'année 2016, le Président était M. Jean-Louis FOUSSERET.

Au quotidien, l'OVHFC est géré par un duo composé d'un directeur artistique et d'un délégué général qui travaillent ensemble à la réalisation du projet artistique et à la bonne marche de l'établissement. Au titre de 2016, ce sont MM. Jean-François VERDIER (Chef d'Orchestre) et Jérôme THIEBAUX.

Les 8 élus Ville titulaires membres du comité syndical de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté sont Mme MAILLOT, M. BONNET, M. BONTEMPS, M. CURIE, M. DUMONT, M. FOUSSERET, M. MORTON, M. POULIN (données actualisées au jour du présent rapport).

## **1. Rapport d'activité**

### **1.1. Les missions**

Les missions confiées à l'OVHFC sont les suivantes :

- soutenir les talents émergents du territoire mais aussi faire découvrir à son public, des chanteurs et des instrumentalistes de renom appartenant à la scène nationale et internationale
- initier des partenariats locaux, accompagner la formation de chanteurs amateurs et professionnels
- mettre en œuvre un Orchestre de jeunes musiciens avec les conservatoires de la région (CRR de Besançon et CRD de Montbéliard notamment)
- participer au concours international pour de jeunes chefs d'orchestre dans le cadre du Festival International
- mener des actions de médiation auprès du jeune et très jeune public dans le cadre scolaire et/ou familial.

## **1.2. La fréquentation**

Pour l'année 2016 (saison 2015-2016 et 2016-2017), environ 30 000 spectateurs ont assisté aux concerts de l'OVHFC.

En supplément en 2016 : 1 400 spectateurs à la Philharmonie de Paris, auquel s'ajoute le public de l'Orchestre qui écoute des disques (4<sup>ème</sup> réédition de Pierre et le Loup) .

## **1.3. La programmation**

Pour l'année 2016 (saison 2015-2016 et 2016-2017), 53 concerts ont été donnés par l'OVHFC dont 25 à Besançon (Scène Nationale, Temple du Saint-Esprit, Kursaal, écoles...), 14 à Montbéliard, 13 en région, 2 hors région.

Sont comptabilisés ici les concerts quelle que soit la formation (légère ou symphonique, concerts scolaires) ainsi que les formes lyriques.

L'Orchestre des Jeunes de l'OVHFC s'est produit une fois à Besançon et une fois à Montbéliard.

Par ailleurs, au-delà de ses missions de production et de diffusion de concert, l'orchestre défend un projet ouvert dans lequel l'élargissement des publics, la sensibilisation des jeunes au répertoire symphonique est un objectif prioritaire.

Parmi les prestations majeures proposées au public cette année, citons les concerts du Nouvel An, les «Comme Bach», ainsi que les participations au concours international des jeunes chefs d'orchestre dans le cadre du Festival de Musique.

L'OVHFC s'est par ailleurs déplacé dans différentes villes en région (Montbéliard, Sochaux, Roche-les-Blamont, Chenôve, Dole, Saint-Claude, Exincourt, Héricourt, Valentigney, Delle, Vandoncourt) et hors Région (Paris-La Philharmonie, Show Case Les Misérables, Drôme).

## **2. Les conditions d'exécution du service public**

### **2.1. Le personnel**

L'activité de l'OVHFC est gérée par une équipe constituée de 7 personnes dont le directeur musical et artistique.

### **2.2. Les tarifs**

Le tarif maximal pratiqué est de 20 € (plein tarif pour le concert du Nouvel An). Il existe des «pack famille» à 44 €, ou des «pack 5 places adultes» pour 75 €. L'Orchestre propose également des tarifs réduits pour les publics en difficulté.

## **3. Situation financière 2016 et liens avec la Ville de Besançon**

### **3.1. Situation financière 2016**

Le compte administratif 2016 a été approuvé par le conseil syndical du syndicat mixte le 16 juin 2017. Il est conforme au compte de gestion.

L'exécution budgétaire au titre de 2016 se résume ainsi :

- un excédent de 59,88 K€ au titre de 2016 ce qui aboutit à un excédent cumulé de 92,11 K€ en section de fonctionnement
- un excédent de 3,2 K€ au titre de 2016, ce qui aboutit à un excédent cumulé de 7,3 K€ en section d'investissement.

Les résultats annuels 2016 des deux sections dégagent des excédents.

Le Syndicat Mixte n'a pas souscrit d'emprunt en 2016 et n'est pas endetté.

## Section d'investissement

Section d'investissement en K€	2016	2015
Recettes d'investissement	31,8	28,9
Dépenses d'investissement + RAR	28,6	24,8
Résultat de l'exercice en investissement	+ 3,2	+ 4,1
<b>Résultat cumulé d'investissement</b>	<b>+ 7,3</b>	<b>+ 4,1</b>

Les dépenses correspondent à l'achat d'instruments de musique (timbales, trompettes), auxquelles s'ajoutent des opérations d'ordre (amortissements). Les recettes sont des subventions, dont les volumes sont similaires d'une année à l'autre.

## Section de fonctionnement

Section de fonctionnement en K€	2016	2015	2014
Recettes de fonctionnement	2 072,26	2 348,91	1 622,00
Dépenses de fonctionnement	2 012,38	2 433,06	1 619,40
<b>Résultat de l'exercice</b>	59,88	- 84,15	2,60
<b>Résultat cumulé en fonctionnement</b>	92,11	+ 32,23	+ 116,38

Pour mémoire : Les volumes du compte administratif 2015 et 2016 sont impactés par des opérations de régularisations de TVA. Les commentaires ci-dessous excluent ces opérations. L'influence nette de ces opérations en 2016 est négligeable.

- Les dépenses de fonctionnement

Hors régularisation de TVA, les dépenses s'élèvent à 1 598 K€. Les principaux postes de dépenses sont :

- le chapitre 012 - charges de personnel, pour 1 235 K€, soit 77 % du total des charges. La masse salariale est constituée des personnels permanents, des musiciens, des intermittents du spectacle recrutés pour les prestations
- le chapitre 11 - charges à caractère général, s'élève à 344 K€. Les principales dépenses sont les frais de missions (transports, déplacements des musiciens notamment), les locations de partitions et d'instruments, ainsi que les honoraires de communication et publicité.

- Les recettes de fonctionnement

Hors régularisation de TVA, les recettes s'élèvent à 1 654 K€. Les principaux postes de recettes sont :

- des billetteries des concerts et ventes de spectacles et écritures comptable pour assujettissement de la structure à la TVA (rétroactivement) pour 327 K€
- des contributions des membres pour 1 313 K€.

## 3. Liens avec la Ville de Besançon

### Conventions - Juridique

Il n'existe pas de convention d'objectifs et de moyens liant la Ville au syndicat mixte, les engagements réciproques des financeurs et du syndicat mixte étant fixés par les statuts de la structure.

L'année 2017 a vu l'engagement d'une réflexion accompagnée par le Ministère de la Culture et la Présidente de Région sur le rapprochement de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté avec l'Orchestre de Dijon pour créer un «orchestre national en région».

### Liens financiers

Le principal flux financier entre la Ville de Besançon et le Syndicat mixte est la contribution versée par la Ville en tant que membre du Syndicat.

Cette contribution est fixée dans les statuts à 630 K€.

Une subvention d'investissement de 10,6 K€ a également été versée en 2016, ainsi que deux subventions relatives à des actions spécifiques (parcours culturels) pour un montant de 4,8 K€.

### Conclusion

La qualité des prestations est reconnue et conforme aux attentes des membres du Syndicat. La situation financière est saine.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport annuel 2016 du Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal a pris acte du rapport présenté.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 OCT. 2017



Contrôle de légalité